

Cette opération a pour but de rassembler l'ensemble des personnes et des services œuvrant dans le cadre de la gare routière dans un même bâtiment, identifiable et accueillant. De ce fait, la qualité des services rendus aux usagers s'en trouvera améliorée. Les espaces bâtis ainsi que les stationnements des bus pourront être optimisés, mutualisés et rationalisés. Ce projet a également pour objectif d'assurer une meilleure sécurisation des piétons et plus spécifiquement des élèves qui fréquentent la cité scolaire. Il s'inscrit dans la stratégie de mobilité douce de la ville et prévoit notamment des aménagements pour le stationnement des vélos. Cet aménagement devra être conforme aux règles et normes en vigueur en ce qui concerne l'accessibilité PMR et la sécurité incendie.

Suite aux réflexions menées depuis 2012 avec le Conseil Général de Vaucluse et le Conseil Régional PACA, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2013. L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté les études et le rapport de l'Avant Projet Définitif en octobre 2014.

Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général de Vaucluse et du Conseil Régional PACA, dont les soutiens ont été réaffirmés lors des réunions de définition du programme. Le Conseil Général n'intervient pas sur la maîtrise d'ouvrage mais travaille sur l'identification des besoins en termes d'accueil et de services pour la future gare routière d'Apt. La maîtrise d'ouvrage de ce projet est du ressort de la ville d'Apt. Une subvention du FEDER pourra également être sollicitée au titre de la réalisation des Pôles d'Echanges Multimodaux, qui participent à la réduction des émissions de CO2 dans le cadre de la promotion de l'usage des transports en commun.

Considérant que l'actuelle gare routière ne répond plus de façon satisfaisante aux nouveaux besoins identifiés en termes de services et d'accueil, faisant suite à la décision de réaliser une nouvelle gare routière dans le même secteur géographique de l'actuelle gare.

Considérant que le garage de la parcelle AZ n°1 (garage de 37 m² nouvellement cadastré AZ n°230) sise au 266 de l'Avenue de la Libération à Apt, a fait l'objet d'une acquisition dans l'objectif de disposer d'un site adapté pour la réalisation de ce projet.

Considérant que ce projet a fait l'objet d'études techniques et de faisabilité, avec une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de finaliser un Avant Projet Définitif (APD) présenté en octobre 2014.

Considérant que des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région PACA, du Département de Vaucluse et de l'Europe dans le cadre de la promotion de l'usage des transports en commun.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve le principe de réalisation du projet de réaménagement de la gare routière, sous réserve d'un soutien financier suffisant.

Sollicite une subvention au taux maximum auprès du Département de Vaucluse au titre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de Transport du réseau TransVaucluse, compte-tenu de l'augmentation de la fréquentation de la gare routière d'Apt.

Sollicite une subvention au taux maximum auprès de la Région PACA au titre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de Transport pour le réseau Lignes Expresses Régionales (LER), compte-tenu de la desserte de la LER Avignon-Oraison-Digne.

Sollicite une subvention au taux maximum du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre de la réalisation des Pôles d'Echanges Multimodaux, qui participent à la réduction des émissions de CO2 dans le cadre de la promotion de l'usage des transports en commun.

Approuve le plan de financement prévisionnel suivant pour le projet de réaménagement de la gare routière :

DEPENSES H.T.		FINANCEMENTS	
Etudes + Mission de maîtrise d'œuvre	54 000 €	Région PACA + FEDER (50% études CO2 + travaux, soit 46% du coût total)	305 000 €
Etude réduction émissions CO2 (nécessaire pour solliciter fonds FEDER)	10 000 €	Département de Vaucluse (34%)	226 200 €
Travaux	600 000 €	Autofinancement (20%)	132 800 €
TOTAL DEPENSES HT.	664 000 €	TOTAL FINANCEMENTS	664 000 €

Dit que la réalisation de ce projet fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal quand les montants des subventions et des travaux seront définis.

Autorise Monsieur le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL